

Gestion des entreprises agricoles



Création d'une exploitation agricole : choix du statut juridique

Université de M'sila

Dr Leila ATTALLAOUI

1.0

01-03-2014

Table des matières

Objectifs	4
Introduction	5
I - Généralités sur l'unité d'enseignement	6
1. Informations générales sur l'unité d'enseignement:	6
1.1. Fiche de contact	6
1.2. Carte mentale	7
II - Chapitre I. Généralités sur l'exploitation agricole	8
1. 1. Définition de l'exploitation agricole	8
1.1. Définition 1 du secteur agricole	8
1.2. Définition 2 : Les différents types de cultures	9
1.3. Définition 2. Les différents types d'élevage	9
1.4. Définition 3 : Campagne agricole	11
1.5. Définition 4 de l'exploitation agricole	11
1.6. Définition 5 : Exploitation agricole familiale	11
2. Exercice : Réponds par Oui ou Non.	13
3. Exercice : Réponds par Oui ou Non.	13
4. Exercice : Réponds par Oui ou Non.	13
5. 2. Typologie des formes d'exercice de l'activité agricole	13
6. 2.2. Activité agricole destinée en priorité à compenser l'insuffisance de transferts sociaux ou à permettre l'entrée dans un régime de transferts sociaux	14
7. 2.3. Définition de la gestion	15
8. 3. Aspects spécifiques de l'exploitation agricole	16
8.1. 3.2. Direction unique	17
8.2. 3.3. Utilisation des mêmes moyens de production	17
8.3. 3.4. Taille minimale de l'exploitation	17
8.4. 3.5. Exploitant agricole	18
8.5. 3.6. Statut de l'exploitation	18
8.6. 3.7. Direction technique	18
9. Exercice : Cochez-la ou les proposition(s) correcte(s) par un cercle (QCM positive)	18

10. Exercice : Cochez-la ou les proposition(s) correcte(s) par un cercle (QCM positive)	19
11. Exercice : Cochez-la ou les proposition(s) correcte(s) par un cercle (QCM positive)	19
III - Chapitre II. L'appareil de production de l'exploitation agricole	20
1. 1. Caractéristiques techniques et économiques du capital foncier	20
1.1. 1.1.2. <i>Le Bloc</i>	20
1.2. 1.1. 3. <i>La parcelle</i>	20
1.3. 1.1.4. <i>Statut juridique de la parcelle</i>	20
1.4. 1.1.5. <i>Mode de faire-valoir :</i>	21
1.5. 1.1.6. <i>Irrigation :</i>	21
1.6. 1.1.7. <i>Occupation du sol</i>	22
1.7. 1.1.8. <i>Bâtiments</i>	23
2. Exercice : Citer	23
3. 2. La gestion du facteur humain dans l'entreprise agricole	23
3.1. 2.1.1. <i>Main-d'œuvre familiale permanente</i>	23
3.2. 2.1.2. <i>Aide familiale</i>	23
3.3. 2.1.3. <i>Salarié permanent</i>	24
3.4. 2.1.4. <i>Main-d'œuvre agricole occasionnelle</i>	24
3.5. 3. <i>Les divers coûts</i>	24
Solutions des exercices	28
Bibliographie	30

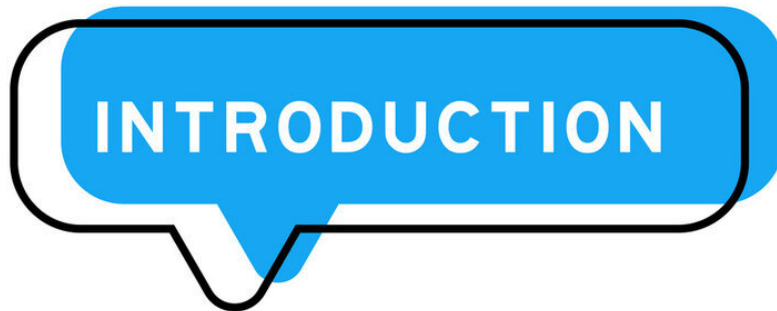
Objectifs

Le programme Gestion et technologies d'entreprise agricole vise à former des personnes aptes à exercer la profession de gestionnaire d'entreprise agricole. La ou le gestionnaire d'entreprise agricole planifie, organise, dirige et contrôle les activités de fonctionnement et de développement d'une entreprise de production agricole dans les domaines de la production animale ou de la production végétale.

La ou le gestionnaire d'entreprise agricole peut poser son activité dans divers types d'exploitations, présentant et différencier sur les plans de la taille, de l'organisation sociale, technique, juridique, économique ou financière, ou encore de l'environnement.

Introduction

Gestion des entreprises agricoles: Ce cours s'adresse aux étudiants de troisième année licence en science agronomiques spécialité "Production Végétale". Il a pour objectif de expliquer aux étudiants les principes d'une bonne gestion économique et financière et fournit des connaissances essentielles au succès de toute entreprise agricole moderne.



Pré-requis

La connaissance de la comptabilité, math et l'économie est indispensable pour cette matière.

I Généralités sur l'unité d'enseignement

1. Informations générales sur l'unité d'enseignement:

Semestre : 6

Unité d'enseignement : Méthodologie

Matière 1 : Gestion des entreprises agricoles

Crédits : 3

Coefficient : 1

Spécialité : Production végétale

Niveau: Licence L3

Durée: 14 semaines



1.1. Fiche de contact

Nom de l'enseignante: Dr Leila ATTALLAOUI

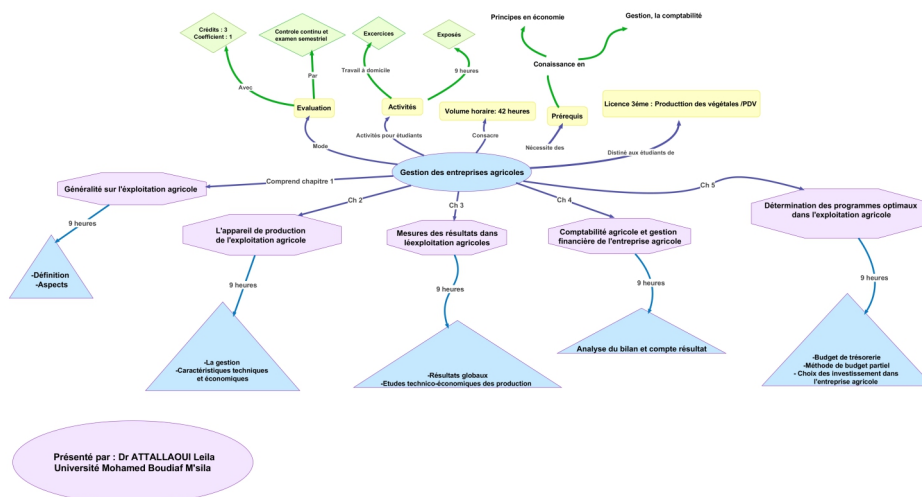
Département Des Sciences Agronomiques, Faculté Des Sciences, Université Mohammed Boudiaf, M'sila, Algérie

Grade: Maitre Assistant classe -B-

Adresse électronique: leila.attallaoui@univ-msila.dz



1.2. Carte mentale



carte mentale

II Chapitre I. Généralités sur l'exploitation agricole

1. 1. Définition de l'exploitation agricole

L'exploitation agricole constitue un des objets d'étude fondamentale de l'économie agricole (économie rurale). Du point de vue économique, l'exploitation agricole est une entreprise comme celles des autres secteurs économiques. Parce que l'activité agricole se rapproche du statut de n'importe quelle autre activité professionnelle, aussi bien pour son fonctionnement économique (autonomie de décision, fonction économique, rémunération du travail et du capital, transmission des facteurs de production) que pour ses rapports avec la sphère familiale (Atchemdi, 2021 ; Laurenta et Rémy, 2000).

Il existe de nombreuses définitions rattachées à l'exploitation agricole. Ceci suppose qu'il y a une complexité de cadres qui sous-tendent une exploitation agricole qu'il est possible d'apprécier.

Il en est ainsi pour le champ ainsi couvert par le recensement agricole, lorsqu'il s'agit de retenir l'exploitation agricole, est différent de celui des cotisants à la Mutualité sociale agricole et ne coïncide pas avec celui du répertoire national des entreprises et des établissements. Pour mieux comprendre ce concept, il faut autant partir de la définition du secteur agricole.

1.1. Définition 1 du secteur agricole

Dans son acception la plus stricte, l'agriculture est le travail de la terre ou du champ (ager signifie champ en latin) en vue de cultiver des espèces végétales destinées à l'alimentation ou à d'autres usages.

Au sens large, le secteur agricole comprend les activités de cultures, d'élevage, de de chasse, foresterie (sylviculture, cueillette, etc.), de pêche et d'aquaculture.

En comptabilité nationale, les nomenclatures d'activité distinguent généralement : le secteur agricole à proprement parler, composé des activités de culture et d'élevage et parfois de la chasse ; sylviculture et cueillette ; pêche et aquaculture.

Dans ce cours, nous définissons le secteur agricole comme :

- L'ensemble des activités nécessitant l'exploitation des ressources naturelles en vue de la production des divers produits de la culture, de l'élevage et des forêts.

(Remarque : Parfois, certains excluent la chasse, la cueillette et la pêche en raison de leur spécificité para rapport aux autres activités agricoles : Il s'agit en effet d'activités qui consistent à prélever une ressource et non à l'exploiter

et la transformer en vue de produire, comme c'est le cas pour les cultures, pour l'élevage, pour l'aquaculture et la sylviculture, par exemple. Parfois, certains excluent également l'aquaculture, car bien qu'elle corresponde à une activité d'élevage, elle est souvent traitée de manière conjointe avec la pêche.

1.2. Définition 2 : Les différents types de cultures

Cultures temporaires (ou transitoires) : culture dont le cycle de vie (on parle également de cycle végétatif), de la germination à la production de graines, s'étend sur une ou plusieurs saisons des pluies et qui meurt après la récolte. C'est le cas par exemple des céréales, légumineuses, tubercules et légumes.

Cultures annuelles : culture temporaire dont le cycle de vie s'étend sur une année ou moins.

C'est le cas de la plupart des céréales mais également de la plupart des tubercules. Nous ferons référence dans ce cours aux cultures temporaires et cultures annuelles de manière interchangeable, même si la seconde constitue un sous-ensemble de la première.

Cultures pérennes (ou permanentes) : une culture dont la durée de vie peut s'étaler sur plusieurs années. C'est le cas des arbres fruitiers, des plantations de cacao et de café, etc. (Cachia, 2015).

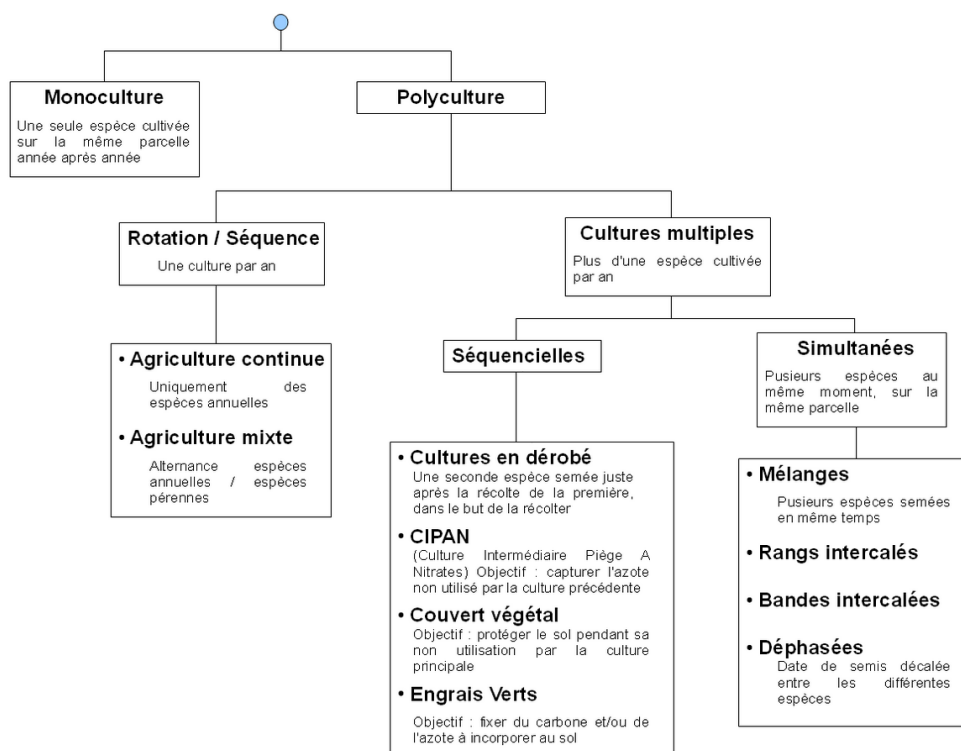


Schéma 01 : Classification des principaux groupes de système de culture : monoculture, polyculture (rotation culturale, cultures multiples).

1.3. Définition 2. Les différents types d'élevage

Les différents types d'élevage : cas d'élevage du mouton : *Élevage moderne et Élevage traditionnel* (Atchemdi, 2023).

1.3.1. 2.1. Élevage moderne

Plusieurs types d'élevage modernes

L'élevage moderne se fait généralement en stabulation, qui est le séjour du bétail en étable.

ia. Élevage hors sol, où le milieu est complètement artificialisé : alimentation automatique, bâtiments clos et conditionné en température, hygrométrie, nature du sol et même parfois éclairage.

ib. Élevage intensif non affranchi complètement des aléas du milieu, qui, malgré un recours massif aux facteurs de production provenant de l'extérieur de l'exploitation et aux équipements, reste peu à peu lié au sol, notamment l'élevage d'engraissement (mouton à viande) moderne.

ic. Élevage maîtrisé,

Fréquent dans l'hémisphère Sud, l'Ouest américain, les steppes d'Asie, l'aire méditerranéenne, et qui reflète une gestion écologique raisonnée pouvant concerner les ovins à viande et à laine, les bovins à viande mais aussi laitiers, etc.

id. Ranching

Terme ambigu et mal fixé qui désigne le plus souvent une activité moderne d'élevage extensif comprenant en général l'élevage (au sens strict) et l'embouche plus longue. C'est un mode d'élevage reposant sur l'exploitation extensive de pâturages naturels en utilisant un minimum de main-d'œuvre. Les animaux sont sur une surface bien délimitée (un ranch) et ne se déplacent pas en dehors de cet espace.

a) 2.2. Élevage traditionnel

L'élevage traditionnel est essentiellement basé sur l'utilisation quantitative des ressources sans contrôle forcé ou spécialement sur elles.

- Mobilité :

Désigne une chose qui est susceptible de mouvement. Dans le cas de l'élevage, elle désigne des troupeaux qui se déplacent, de manière saisonnière ou occasionnelle, sur de petites ou de grandes distances.

iia. Agropasteur

Agriculteur qui élève du bétail par tradition et dont les pratiques, dans le domaine des animaux, s'apparentent à celles des pasteurs, comme pour la transhumance.

iib. Agro-éleveur

Agriculteur qui pratique aussi l'élevage.

iic. Pastoralisme

Σ systèmes d'exploitation fondés sur l'élevage extensif dans lesquels les déplacements d'animaux et/ou d'hommes sont importants : Pastoralisme : moyen d'adaptation de l'activité d'élevage aux conditions climatiques du milieu).

Le pastoralisme comprend alors 3 différents systèmes d'élevage.

- Différents systèmes pastoraux

* Nomadisme

Déplacement continu des hommes et de leurs troupeaux. C'est un système de production très mobile, non prévisible, souvent sans culture et sans retour systématique à une base fixe chaque année.

* Semi-transhumance : Système de production dans lequel une partie de la famille et/ou du bétail est mobile de façon saisonnière et l'autre partie, sédentaire, cultive dans une des bases saisonnières.

* Transhumance : Système d'élevage avec migration saisonnière des troupeaux. Le système est très mobile et il y a retour à des bases saisonnières chaque année. Les éleveurs ont une résidence permanente. Le calendrier et les itinéraires sont réguliers. Les déplacements, le plus souvent prévisibles dans leurs grandes lignes, sont calqués sur les saisons et se font vers des pâturages connus (Inter-Réseaux, 2017).

Rappel : ** Pourquoi la transhumance ?

- Valorisation des ressources de la région
- Adaptation aux conditions climatiques du milieu avec des déplacements d'une périodicité stricte entre des régions complémentaires. Ici, il s'agit du Tell et du Sahara.
- Risque sanitaire;
- Stratégie économique;
- Période favorable à la vente des agneaux;
- Calendrier des travaux saisonniers de son exploitation (Atchemdi, 2023).

1.4. Définition 3 : Campagne agricole

Campagne agricole ou exercice comptable en gestion de l'entreprise agricole

Une campagne agricole est la période durant laquelle s'accomplit un cycle végétatif normal. Ce cycle est compris entre le début des semis et la récolte pour les cultures annuelles.

Pour le recensement agricole, l'année agricole de référence va du 1er octobre 2023, début de la période de semis, au 31 septembre 2024. Elle correspond à l'exercice comptable en gestion de l'entreprise agricole.

1.5. Définition 4 de l'exploitation agricole

- C'est un ensemble des unités de production, situées sur le territoire géographique, gérées de façon autonome par un seul et même agriculteur.
- On entend par "Exploitation agricole" une unité, tant sur le plan technique que sur le plan économique, soumise à une gestion unique (gérées de façon autonome par un seul et même agriculteur) et qui mène les activités agricoles sur un territoire géographique.

1.6. Définition 5 : Exploitation agricole familiale

Le rapport de situation s'intéresse aux exploitations paysannes familiales, lesquelles constituent encore et toujours la forme d'exploitation habituelle même si elles sont confrontées à divers problèmes. C'est pourquoi l'ONU a déclaré 2014 « Année internationale de l'agriculture familiale ». Les petites et moyennes exploitations familiales produisent 70% de toutes les denrées alimentaires dans le monde. Dans plusieurs pays, elles sont la colonne vertébrale de l'agriculture et remplissent des fonctions qui vont au-delà de la production alimentaire. En Algérie, la contribution de l'agriculture au PIB (produit intérieur brut) se situe entre 12 et 10 %.

Il n'existe pas de définition claire de l'exploitation agricole familiale. Il y a par contre plusieurs indicateurs qui permettent de la différencier des exploitations industrielles et de celles gérées uniquement à titre de loisir. D'où les critères de différenciation de l'exploitation familiale (Union Suisse des paysans, 2013)

Qui fait le travail dans l'exploitation ?

Qui prend les décisions importantes ?

Comment le transfert du patrimoine est-il prévu ?

Qui possède la terre et les infrastructures ?

Quels sont les liens entre la famille et l'exploitation agricole ?

D'où provient le revenu familial ?

Qui assume les risques ?

Comment l'exploitation est-elle financée ? (Union Suisse des Paysans, 2013).

D'après ces critères, dans certains pays il existe un grand nombre d'exploitations familiales. Dans d'autres, par contre, on trouve de grandes exploitations industrielles appartenant à des multinationales qui produisent surtout pour l'exportation et disputent la terre aux exploitations familiales.

L'agriculture familiale apporte à la société de la valeur ajoutée. Elle approvisionne la population locale en denrées alimentaires et assure donc sa subsistance, et ce avec des méthodes durables car les exploitants veulent pouvoir remettre un jour à l'un de leurs enfants un domaine financièrement sain avec des ressources naturelles intactes. La remise de l'exploitation à quelqu'un de la famille s'accompagne d'un transfert des méthodes de culture et les traditions régionales. Cet ancrage prévient d'exode rural et consolide la valeur ajoutée dans les zones rurales en général. Une analyse des forces et des faiblesses de cette forme d'exploitation montre que les liens familiaux et intergénérationnels étroits peuvent constituer aussi bien une force qu'une faiblesse. D'un côté, elle est garante de continuité et d'indépendance, mais de l'autre, les problèmes familiaux influencent la marche des affaires.

Aux enjeux sociaux s'ajoutent des défis économiques tels que la position de faiblesse de ces exploitations sur le marché, les ressources limitées et la pression constante sur les prix des denrées alimentaires. Cette pression fait que les prestations en faveur de la collectivité, dont celles en faveur de l'environnement, ne sont que peu ou pas du tout commercialisables et doivent être rémunérées par des paiements directs.

Or l'État n'offre pas dans tous les pays le soutien nécessaire, bien que cette forme d'agriculture freine l'exode rural et offre des perspectives d'avenir. Des portraits de familles d'agriculteurs du monde entier mettent le doigt sur la situation difficile des exploitations paysannes familiales dans les pays en voie de développement. Si elles présentent des différences avec d'autres, elles ont aussi de nombreuses similitudes avec celles-ci : la famille joue toujours un rôle central et toutes ont besoin d'avoir accès à des ressources - terre cultivable, capital et formation.

Pour leur assurer cet accès et en conclusion de ce qui précède, on est en droit d'attendre des politiques sur plusieurs points. D'une part, qu'elles s'engagent pour la souveraineté alimentaire nationale et des relations commerciales équitables, renforcent la position des familles d'agriculteurs sur le marché. D'autre part, que les politiques corrigent les déficits de revenu, encouragent la formation et la recherche agronomiques favorisant une agriculture socialement et écologiquement soutenable. Enfin, qu'elles protègent les bases de production telles que la terre et l'eau. L'agriculture familiale est le pilier de toute nation parce qu'elle garantit durablement l'alimentation pour tous (Union Suisse des Paysans, 2013).

voir la vidéo 02 clic *ici*

2. Exercice : Réponds par Oui ou Non.

[solution n°1 p.28]

1- Plusieurs types d'élevage modernes : Élevage hors sol et Élevage intensif.....

- OUI
- NON

3. Exercice : Réponds par Oui ou Non.

[solution n°2 p.28]

2- Une campagne agricole est la période durant laquelle s'accomplit un cycle végétatif normal...

- OUI
- NON

4. Exercice : Réponds par Oui ou Non.

[solution n°3 p.28]

3- L'exploitation agricole : C'est un ensemble des unités de production, situées sur le territoire géographique, gérées de façon autonome par un seul et même agriculteur.....

- OUI
- NON

5. 2. Typologie des formes d'exercice de l'activité agricole

2.1. Activité agricole destinée en priorité à fournir un revenu professionnel (Laurenta et Rémy, 2000).

i. Sociétés gérées par des salariés

Il s'agit d'exploitations gérées exclusivement par des salariés et/ou du travail par entreprise, où l'objectif de l'activité agricole est très explicitement de dégager des profits. On trouve notamment dans ce groupe les « fausses exploitations » qu'un propriétaire fait gérer par un autre agriculteur ou une entreprise, contre rémunération à l'hectare, pour toucher des primes ou subventions.

ii. Agriculture capitaliste

Pour ces agriculteurs, l'activité agricole est avant tout une activité économique. Ils se disent compétitifs et prêts à affronter la concurrence sur les marchés mondiaux (bien que, dans les faits, très bien informés des différents jeux de primes ou subventions, ils se donnent les moyens d'en bénéficier au mieux). Ils se disent volontiers peu concernés par les préoccupations des instances professionnelles agricoles, par les problèmes de gestion du rural (responsabilités municipales, etc.). Ils ont souvent des exploitations de grande dimension économique et se déclarent volontiers chefs d'entreprise.

iii. Agriculture de la profession organisée

Issus de familles d'agriculteurs, les membres de ce groupe sont intégrés dans les réseaux professionnels et autres (civiques, associatifs...). Ils cherchent leur voie entre soutien au marché (« On ne veut pas que les prix baissent ») et aides directes (« On ne veut pas être des assistés »). Défenseurs dans les faits d'une orthodoxie professionnelle à condition qu'ils puissent en canaliser les retombées vers le groupe social qu'ils constituent (primes, droits à produire, etc.), ils évoquent souvent le goût du métier. Comme les personnes du groupe suivant, ils considèrent qu'ils exercent comme métier celui d'agriculteur.

iv. Agriculture de la logique paysanne

Le plus souvent issus de familles d'agriculteurs, ces exploitants se maintiennent volontairement à l'écart des réseaux professionnels officiels (ils ne voient guère les techniciens), mais sont insérés dans d'autres réseaux. Les exploitations sont en général de plus petite dimension économique que les précédentes. Intuitivement, on pourrait penser qu'ils sont moins endettés que les précédents, mais cela n'est pas vérifié (ratio annuités/chiffre d'affaires) dans l'effectif des exploitations, en dépit d'un discours d'opposition à l'endettement. Le conjoint, comme dans tous les cas précédents, peut avoir une activité extérieure, mais les femmes qui travaillent à l'extérieur sont dans ce type plus souvent employées et ouvrières que cadres ou professions intermédiaires.

v. Les exploitants ruraux

Ces ménages combinent différentes sortes d'activité de telle façon que l'élaboration des performances globales de l'entreprise (performances économiques et techniques) ne s'inscrit plus dans une logique strictement agricole. Ils valorisent différents champs de compétence (bricolage / rénovation de bâtiments à usage touristique, cuisine / restauration...) et estiment que le terme « agriculteur » ne correspond pas à leur métier. L'association d'activités repose sur des compétences plus larges que la compétence agricole et vise à articuler différentes activités en un tout cohérent formant système (Muller et al., 1989^{*}). Cela diffère d'une situation où il y a juxtaposition d'activités, sans construction d'une entité cohérente, comme, par exemple, dans le type suivant. Les membres de ce groupe entretiennent des relations ambiguës avec ceux des groupes précédents.

vi. Polyactivité non-intégrée

Ce type correspond à des exploitations détenues par des ménages dont aucun membre n'est exclusivement agriculteur (les femmes au foyer qui ne participent que pour quelques heures à l'activité agricole ne sont pas considérées comme agricultrices). Ces exploitations, à temps plein ou à temps partiel, ont le plus souvent été reprises dans le cadre d'une succession familiale. Le revenu agricole est conçu comme étant un revenu associé qui n'a pas vocation, à lui seul, à faire vivre une famille. Une activité agricole productive (céréales, par exemple) est menée de front avec une (ou des) activité(s) totalement distincte(s) (commerce, activité salariée, etc.). Ces exploitants se considèrent très rarement comme agriculteurs.

6. 2.2. Activité agricole destinée en priorité à compenser l'insuffisance de transferts sociaux ou à permettre l'entrée dans un régime de transferts sociaux

vii. Autosubsistance des agriculteurs retraités

Des retraités agricoles ayant des revenus très bas (revenu total inférieur ou égal à un seuil par mois pour un individu) gardent une parcelle de subsistance pour survivre. Il s'agit d'une activité agricole de nécessité mais de petite ampleur car la taille de l'exploitation est limitée pour les anciens agriculteurs (ce qui n'est pas le cas pour les retraités provenant d'autres secteurs). Ces parcelles d'autosubsistance sont de taille variable selon les régions en raison de dispositifs réglementaires locaux particuliers (par exemple, au moment de l'enquête, 1 ha dans certains pays, région

où le syndicalisme est particulièrement strict sur ce point). Cette activité est associée parfois à une petite production marchande lorsque ces retraités parviennent à louer officieusement d'autres parcelles.

viii. Recherche d'une couverture sociale / retraite

Ce type correspond à différents cas de figure, mais la motivation principale pour entreprendre ou maintenir une activité agricole est toujours ici la possibilité d'avoir accès à certains transferts sociaux (couverture sociale et/ou acquisition de points retraite). Cela peut correspondre aussi bien à des femmes qui prennent le statut de chef d'exploitation lorsque leur mari chef d'exploitation part à la retraite qu'à des individus (ou des ménages) qui entreprennent une activité agricole pour obtenir un statut auprès de la Mutualité sociale agricole.

3.2.3. Activité agricole s'inscrivant en priorité dans une logique de consommation domestique (autoconsommation, loisir)

ix. Activité agricole pour autoconsommation et troc

Il s'agit d'une activité fréquente pour toutes sortes de ménages ruraux ayant des revenus modestes. Ils n'ont pas de projet de se lancer sérieusement dans l'agriculture. Du point de vue des ménages concernés, ces unités s'apparentent à une logique de jardins ouvriers même si elles sont de plus grande dimension, liées à l'habitat, et de caractère individuel.

x. Agriculture de luxe

Ce sont, par exemple, des activités agricoles dans certaines régions où la recherche du prestige peut s'allier à l'espoir de gains. Comme pour les exploitations du groupe (i), la gestion quotidienne de ces unités est assurée par des salariés. Il n'est pas indispensable que cette activité soit rentable : dans la plupart des cas, ces exploitations bénéficient de transferts financiers en provenance de l'extérieur (un ménage, ou une entreprise en amont, etc.)

xi. Petite activité agricole d'agrément

Cette activité peut être source d'autoconsommation mais la nécessité de produire de façon rentable n'est pas ressentie avec la même force que dans les types (vii) et (ix). Les dépenses peuvent être importantes et disproportionnées (frais vétérinaires, par exemple). Parfois, il y a un petit revenu associé (par exemple, étang) mais les personnes objet d'enquête font bien la différence avec le type (ix) (Laurenta et Rémy, 2000).

7. 2.3. Définition de la gestion

- La gestion de l'entreprise ou de l'exploitation agricole est l'ensemble constitué du choix technologique de l'organisation de la production et de la prise de décisions.

Gestion = Σ Choix technologique + Organisation de la production + Prise de décisions (Atchemdi, 2021).

Gérer c'est « assurer l'administration, l'organisation, le traitement d'un ensemble de marchandises, d'informations, de données etc. » A partir de là on peut dire définir la gestion de deux manières suivantes :

- La gestion (de l'entreprise) est l'action ou la manière d'animer toute organisation structurée en humain et en capital tournée vers la recherche du profit

- La gestion est l'animation de l'entreprise pour produire des biens et services et les vendre sur un marché.

On a toujours entendu dire que telle entreprise est bien gérée, telle autre entreprise est mal gérée. C'est quoi alors être bien géré ?

D'après certains pour qu'une entreprise soit bien gérée il suffit d'établir des prévisions, tenir une comptabilité, s'acquitter des obligations fiscales, sociales et juridiques ? Cela, en réalité suffit-il pour qu'une entreprise soit bien gérée ? D'après Fologot (1995), « l'essentiel n'est-il pas d'agir de manière avisée (avec prudence, sagacité, fin, habile) en répondant chaque jour aux réalités quotidiennes telles quelles se manifestent ? Les vrais entrepreneurs ne sont-ils pas ceux qui ont un sens affiné (avec intuition, saisie immédiate de la réalité) par des années de pratique ? »

La gestion d'entreprise qu'elle soit sa nature [qu'elle soit industrielle ou commerciale], petite ou grande est donc un tout et l'enjeu (ce qu'on peut gagner ou perdre dans une entreprise) est le même ? Comme Fologot (1995) l'a souligné par ailleurs : « pour être performant, elle doit être bien gérée ;

⊕ Complément

Elle ne peut être bien gérée que si elle est bien organisée ;

* l'information essentielle, surtout dans la très petite entreprise est l'information financière, l'organisation des flux financiers (ici mouvement d'argent sortant ou entrant), de leurs saisies, de leurs traitements est donc fondamental ;

* Une telle organisation ne peut être menée avec succès que si on sait, si on comprend de quoi il s'agit ».

Cela étant dit, il existe des outils de la gestion et des connaissances nécessaires pour un bon fonctionnement d'une entreprise (Atchemdi, 2021).

8. 3. Aspects spécifiques de l'exploitation agricole

3.1. Unité de production

L'unité de production est constituée :

- Soit de parcelles de terres emblavées en cultures annuelles ou de plantation d'arbres (vergers) ;
- Soit d'arbres dispersés ;
- Soit d'animaux ;
- Soit de bassins destinés à l'aquaculture ;
- Soit d'une combinaison de deux ou de plusieurs facteurs de production.

Les éléments suivants se rapportent à l'identification de l'exploitation et permettent d'évoquer certains cas particuliers :

- Une exploitation peut être sans terre agricole. C'est le cas général des établissements d'accoupage ou des exploitations d'élevage ;
- Dans certains cas, des exploitations sont prises en main par des personnes n'ayant aucun droit à l'utilisation de la terre, à l'exception des produits des arbres qui y poussent ;
- Un ménage correspond en principe à une seule exploitation ;
- Si un membre d'une coopérative, d'une institution religieuse ou d'un clan se voit attribuer une unité de production distincte, dont il assume la direction et l'entière responsabilité technique et économique, cette unité constitue une exploitation.

Attention

L'exploitation peut contenir un ou plusieurs blocs, situés dans une ou plusieurs divisions territoriales ou administratives, à condition qu'ils partagent les mêmes moyens de production, tels que la main-d'œuvre, les bâtiments agricoles, les machines ou animaux de trait utilisés pour l'exploitation.

Remarque

En bref, dans le cadre du recensement général agricole (RGA) l'exploitation est assimilée à une unité de production répondant à certaines conditions : direction unique, utilisation des mêmes moyens de production et une taille minimale (MARNDR, 2010).

8.1. 3.2. Direction unique

La direction unique peut être exercée par un particulier, par un ménage, conjointement ou par deux ou plusieurs particuliers ou ménages, par un clan ou une tribu, ou par une personne morale telle que société, entreprise collective, coopérative ou organisme d'État. Elle a l'exclusivité du droit de regard et de décision pour tout ce qui peut engager l'avenir économique de l'exploitation (MARNDR, 2010).

L'exploitation peut contenir une ou plusieurs parcelles, situées dans une ou plusieurs régions distinctes ou dans une ou plusieurs divisions territoriales ou administratives, à condition qu'elles partagent les mêmes moyens de production tels que main-d'œuvre, bâtiments agricoles, machines ou animaux de trait utilisés sur l'exploitation.

8.2. 3.3. Utilisation des mêmes moyens de production

C'est une certaine autonomie ou indépendance quant à l'utilisation de la main-d'œuvre ou du matériel agricole dans toutes les parties constituantes de l'exploitation. Les moyens de production ne sont pas considérés communs dans les deux cas suivants :

- Impossibilité technique d'utiliser les mêmes moyens (distance, ...) ;
- Volonté de séparer les moyens de production.

8.3. 3.4. Taille minimale de l'exploitation

Il existe une unité conventionnelle appelée « unité exploitation » et désignée taille minimale que les unités de production atteignent ou dépassent pour être considérées comme exploitation agricole. L'unité exploitation est une mesure permettant d'exprimer simultanément les superficies et/ou les arbres dispersés et/ou les animaux d'une exploitation, qui permettrait de réaliser un revenu annuel net d'environ le salaire national minimum garanti (SNMI) ou du revenu moyen rural. Le niveau très bas de cette valeur permet de couvrir la quasi-totalité des exploitants agricoles et permet aussi d'avoir un filtre uniforme pour toutes les régions du pays. Cette unité, calculée sur la base du revenu moyen procuré par chacun des facteurs, est égale à :

- Une dimension de Surface Agricole Utile (SAU) non irriguée ;
- Une dimension de Surface Agricole Utile (SAU) irriguée ;
- Un nombre d'arbres équivalents d'un arbre fruitier (par exemple oranger) pour les arbres en usufruit ;
- Un nombre de vaches (Bœufs) ;
- Un nombre de caprins ou d'ovins (femelles reproductrices) ;
- Un nombre de poules ;
- Un nombre de ruches ;

- Un nombre de lapins (femelles reproductrices).

⊕ Complément : NB

Les arbres sont comptabilisés dans le calcul du seuil minimal seulement lorsque l'exploitant a le droit de disposer de leur production (usufruit) sans être titulaire de la terre.

8.4. 3.5. Exploitant agricole

Personne physique ou morale responsable de la marche de l'exploitation agricole, des décisions techniques et financières y relatives. Il peut assurer la marche de l'exploitation directement ou confier la responsabilité à un régisseur ou gérant.

8.5. 3.6. Statut de l'exploitation

Le statut juridique de l'exploitation se rapporte aux aspects juridiques sous lesquels l'exploitation agricole est gérée. Il se réfère également à d'autres aspects relatifs au type d'exploitation.

Les statuts juridiques les plus prépondérants sont :

1. Exploitation individuelle
2. Association de fait
3. Société
4. Coopérative agricole
5. État

8.6. 3.7. Direction technique

En ce qui concerne la direction technique, l'exploitation peut être gérée directement par l'exploitant ou être confiée à un gérant qui assure le suivi et la gestion au quotidien. Notons que le gérant est la personne à qui l'exploitant confie une partie des tâches techniques et économiques de l'exploitation en contrepartie d'une rémunération fixe. Il importe de ne pas confondre gérant et métayer ; en effet, ce dernier est un exploitant car il paie en nature pour avoir accès à la terre.

9. Exercice : Cochez-la ou les proposition(s) correcte(s) par un cercle (QCM positive)

[solution n°4 p.28]

1-Dans le recensement agricole, l'exploitation agricole est définie comme une unité de production remplissant les trois critères suivants :

- a- Produire des produits agricoles ;
- b- Avoir une gestion courante indépendante ;
- c- Atteindre un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

10. Exercice : Cochez-la ou les proposition(s) correcte(s) par un cercle (QCM positive)

[solution n°5 p.29]

2- La gestion de l'entreprise ou de l'exploitation agricole est :

- a- Gestion = Σ Choix technologique + Organisation de la production + Prise de décisions
- b- Une dimension de Surface Agricole Utile (SAU) non irriguée
- c- Pratique d'entretenir des animaux principalement à des fins agricoles

11. Exercice : Cochez-la ou les proposition(s) correcte(s) par un cercle (QCM positive)

[solution n°6 p.29]

3- Crédit agricole :

- a- C'est un crédit à court terme contracté pour subvenir aux besoins en liquidité pendant la campagne agricole
-

b- Crédit à tout type de crédit reçu pour financer les opérations de l'exploitation agricole, c'est-à-dire l'achat des intrants nécessaires à la production végétale et animale, la construction de bâtiments agricoles et l'achat de machines agricoles, etc.

III Chapitre II. L'appareil de production de l'exploitation agricole

1. 1. Caractéristiques techniques et économiques du capital foncier

1.1. Unité de mesure utilisée pour évaluer la superficie

C'est généralement l'hectare (ha).

1.1.1. Parcellaire

Les terres d'une exploitation peuvent être constituées d'un ou de plusieurs blocs, situés dans une ou plusieurs zones distinctes ou dans une ou plusieurs divisions territoriales ou administratives, faisant partie de la même unité de production économique et partageant les mêmes moyens de production, tels que main-d'œuvre, bâtiments agricoles, machines et animaux de trait.

1.1. 1.1.2. Le Bloc

Pour les besoins, l'exploitation est divisée en blocs. On appelle bloc toute partie de terres de l'exploitation limitées soit par des terres, d'eau, des routes, des forêts etc..... qui ne font pas partie de cette exploitation. Un bloc peut être constitué d'une ou plusieurs parcelles adjacentes. Il peut être traversé par une piste, une haie ou un petit courant d'eau qui fait partie de l'exploitation.

1.2. 1.1. 3. La parcelle

La parcelle est un terrain situé dans un bloc mais séparée du reste de celle-ci par des lignes de démarcation visibles qui font partie de l'exploitation. Elle est d'un même tenant et d'une même consistance.

La parcelle est dite d'un même tenant lorsque son labour peut se faire sans obstacles. Elle est dite de même consistance lorsqu'elle est constituée uniquement par l'une ou l'autre des catégories de terres suivantes :

- terre de labour irrigué (ou) non irrigué ;
- plantation irriguée (ou) non irriguée ;
- terrain bâti ou inculte ;
- serres.

Une parcelle se caractérise par un statut juridique et un mode de faire valoir spécifiques.

1.3. 1.1.4. Statut juridique de la parcelle

On entend par statut juridique d'une terre, la forme juridique de propriété identifiant la terre vis à vis des lois, des règlements ou des coutumes.

En matière de droit civil algérien, on rencontre le Statut juridique du foncier :

1. Propriété privée (Melk personnel titré ou non titré, en indivision titré ou non titré)
2. Propriété collective (wakf privé et public)
3. Domaine de l'État (privé et public).

Usufruit, et droits d'usage, documents de propriété, acquisition des droits de propriété ou d'usage sur les terrains appartenant à l'État, Existence de cadastre, des droits de pâturage, de transmission de la propriété, de régime des organisations professionnelles.

Ailleurs, on peut trouver :

Titre/achat, Titre/héritier, Mineur/partage,

Mineur/collectif, Terre religieuse (wakf)/Don, Terre religieuse (wakf)//achat, État.

- Titre/achat : Ce sont des terres achetées avec séparation formelle pour lesquelles l'exploitant dispose d'un titre individuel de propriété.
- Titre/héritage : Ce sont des terres héritées avec séparation formelle pour lesquelles l'exploitant dispose d'un titre individuel de propriété.
- Mineur/partage : Ce sont des terres héritées qui sont partagées sans aucun acte officiel entre les personnes concernées.
- Mineur/collectif : Ce sont des terres héritées qui ne sont pas partagées (terres en indivision).

1.4. 1.1.5. Mode de faire-valoir :

Le mode de faire valoir d'une parcelle est le régime régissant son utilisation et son exploitation. Le mode de faire valoir se définit par rapport à l'exploitant ou aux exploitants.

Les modes de faire-valoir existant sont les suivants : Direct, Indirect/nature, Indirect/espèce,

Indirect/sans contrepartie, indirect/ service, sans autorisation préalable, caution.

1.5. 1.1.6. Irrigation :

1. Irriguée : C'est une terre qui reçoit un apport d'eau délibéré en vue de compenser l'insuffisance des précipitations. Cette eau peut provenir de la pluie, d'un fleuve ou d'une rivière par canalisation.
2. Non irriguée : C'est une terre qui ne reçoit que l'eau des précipitations.

i. Technique d'Irrigation

On s'interroge sur les techniques d'irrigation seulement lorsqu'on recueille des informations sur une parcelle irriguée. Les techniques d'irrigation considérées sont : gravitaire, aspersion, goutte à goutte et autres techniques manuelles.

- Gravitaire : écoulement libre de l'eau par des canaux. C'est la technique la plus pratiquée.
- Aspersion : Tuyaux raccordés entre eux à travers lesquels l'eau circule sous pression avant d'être projetée par les gicleurs sur les cultures.
- Goutte-à-goutte : déversement de l'eau lentement à la surface du sol, à partir d'un dispositif de tuyauterie.

- Autres techniques manuelles : Toute technique utilisée ne correspondant pas à celles déjà citées, par exemple l'utilisation de seau d'eau ou de citerne tractée.

ii. Origine de l'eau

L'origine de l'eau d'irrigation désigne la source de l'eau. Ainsi, si un réseau de canaux est utilisé pour distribuer l'eau d'un barrage à des agriculteurs, la source de l'eau est le barrage et non le canal. L'eau d'irrigation peut avoir plusieurs origines ou sources.

- Barrage : Retenue d'eau construite artificiellement.
- Fleuve/rivière : C'est l'eau de surface qui coule d'un point élevé à un point bas tout le long d'un chenal (lit) sous l'effet de la gravité.
- Source : Affleurement d'une nappe souterraine.
- Lac/Étang : Étendue d'eau stagnante, peu profonde, de surface relativement petite (jusqu'à quelques dizaines d'hectares), résultant de l'imperméabilité du sol.
- Puits/forage : Perforation pratiquée dans le sous-sol pour capter de l'eau.

1.6. 1.1.7. Occupation du sol

Les occupations du sol se réfèrent aux activités agricoles réalisées par l'exploitant pendant la campagne de référence.

Cultures temporaires (ou transitoires) : culture dont le cycle de vie (on parle également de cycle végétatif), de la germination à la production de graines, s'étend sur une ou plusieurs saisons des pluies et qui meurt après la récolte. C'est le cas par exemple des céréales, légumineuses, tubercules et légumes.

Cultures annuelles : culture temporaire dont le cycle de vie s'étend sur une année ou moins.

C'est le cas de la plupart des céréales mais également de la plupart des tubercules. Nous ferons référence dans ce cours aux cultures temporaires et cultures annuelles de manière interchangeable, même si la seconde constitue un sous-ensemble de la première.

Les données sur la superficie sous cultures temporaires se rapportent à la campagne agricole de référence.

Les cultures successives (saison 1, saison 2 et saison 3) Des cultures annuelles peuvent être plantées plus d'une fois sur la même terre au cours d'une campagne agricole. On parle alors de cultures successives.

Les cultures associées sont dites intercalaires lorsque sur une parcelle ou un champ dans lesquels une culture est plantée entre les rangs d'une autre culture (par exemple pomme de terre et piment entre des rangées de d'oignon est une terre avec cultures intercalaires). Dans ce cas, la superficie de la parcelle ou du champ avec culture intercalée doit être rapportée aux différentes cultures, proportionnellement à la superficie occupée par chacune d'elle.

Dans le cas d'association de culture, il faut se limiter aux trois cultures principales :

1. Culture associée principale : C'est la culture qui occupe la plus grande superficie sur la parcelle.
2. Culture associée secondaire : Cultures qui après la culture principale occupent une plus grande superficie.
3. Culture résiduelle : Cultures qui ne couvrent qu'une partie du jardin

⊕ Complément

Cultures en assolement ou fausse association : Sont désignées « fausses associations ou cultures en assolement » quand chaque culture occupe une portion de terrain distincte sur la parcelle et « vraies associations » quand les cultures sont mélangées.

Les mélanges : Ceci est pratiqué surtout au niveau des graines, lorsque les graines sont mélangées, plantées et récoltées ensemble.

Cultures sous étage : Lorsque la culture est plantée en dessous des plantations pérennes ; même si les arbres sont à un stade végétatif immature.

Arbres dispersés : Présence d'arbres sur l'exploitation, mais pas en quantité suffisante pour être classés comme forêt.

Jachère temporaire : Terre productive mais laissée au repos durant une ou plusieurs campagnes agricoles (moins de 5 ans) avant leur remise en culture.

Jachère permanente : Si la terre reste trop longtemps en jachère (5 ans et plus) elle sera classée comme de jachère permanente.

Pépinière : Terre agricole, couverte ou non, utilisée principalement pour la reproduction de tout type de semences et plants.

Bois et forêt : Parcelle boisée, qu'il s'agisse de peuplement naturel ou artificiel, qui fait partie de l'exploitation et fournit du bois ou des produits forestiers ou qui assure une protection.

1.7. 1.1.8. Bâtiments

Construction indépendante qui comprend une ou plusieurs pièces et autre surfaces couverte par un toit soutenu par une structure quelconque.

Un bâtiment peut être utilisé exclusivement soit comme habitat, soit à des fins agricoles, soit pour les deux finalités. Un bâtiment peut être en propriété, en location ou autre forme de jouissance.

Le code de l'occupation ou la culture est à déterminer selon la nomenclature détaillée de l'occupation du sol :

Nombre d'arbres (productifs ou non productifs) :

Un arbre est productif, s'il donne des fruits. Les arbres improductifs sont généralement des arbres jeunes nouvellement plantés, qu'ils soient fruitiers ou forestiers.

2. Exercice : Citer

[solution n°7 p.29]

Quelles sont les principales cultures, Dans le cas d'association de culture ?

3. 2. La gestion du facteur humain dans l'entreprise agricole

2.1. Main-d'œuvre

Il s'agit de déterminer la main-d'œuvre agricole active au sein de l'exploitation. Elle concerne les membres du ménage qui participent aux activités de l'exploitation, la main-d'œuvre agricole permanente et occasionnelle active sur l'exploitation durant la dernière campagne agricole.

3.1. 2.1.1. Main-d'œuvre familiale permanente

Personne faisant partie de la famille dont les services sont utilisés de façon régulière et continue sur l'exploitation durant au moins 6 mois.

3.2. 2.1.2. Aide familiale

Personne faisant partie du ménage et qui contribue d'une façon occasionnelle aux activités de l'exploitation.

3.3. 2.1.3. Salarié permanent

Personne dont les services sont utilisés de façon régulière et continue au niveau de l'exploitation durant au moins 6 mois.

3.4. 2.1.4. Main-d'œuvre agricole occasionnelle

Personne à laquelle on a recours une ou plusieurs fois durant la campagne agricole afin d'effectuer des tâches bien précises, mais qui ne travaille pas d'une façon régulière ou continue. Il s'agit donc de toutes les formes d'emploi en dehors de l'emploi familial et permanent. Cette main-d'œuvre occasionnelle peut être mobilisée à titre individuel ou dans un cadre de structure traditionnelle d'association de travail dont on distingue deux grandes catégories :

3.5. 3. Les divers coûts

Pour étudier les divers coûts de production dans une entreprise, on retient une courte période pour se trouver dans le cas où l'entrepreneur ne change pas ses équipements lorsque que le volume de sa production est en augmentation dans la mesure où la capacité de production le lui permet.

Parmi les coûts qu'une entreprise est susceptible de supporter en période courte, il y a certains qui changent directement avec le volume de la production, d'autres sont plus rigides et ne varient que par palier, d'autres en fin restent les mêmes. Dans le pastoralisme de la zone, on distingue deux types de coûts. On a :

ia. Les coûts fixes

Ce sont des coûts qui sont dus en tout état de cause ; ils dépendent de la taille de l'exploitation et de l'outil de production. Ils n'augmentent pas avec l'accroissement du volume de la production, mais ils continuent de devoir être supportés même si l'entreprise interrompt son activité. Pour qu'ils s'arrêtent d'être supportés, il faudrait que l'entreprise elle-même disparaisse.

Dans cette rubrique, on trouve les frais financiers : l'intérêt des capitaux investis, certaines charges d'assurance, certains impôts, mais aussi les loyers, les frais d'entretien courants du matériel et des bâtiments, force de vente, publicité, coût foncier, etc.

ib. Les coûts variables

Par définition, tout coût qui n'est pas considéré comme fixe est nécessairement variable ou spécifiques. Ce sont des coûts qui dépendent de la quantité de produit et éventuellement de la quantité des facteurs variables. Les coûts variables ou spécifiques portent sur des facteurs dont le niveau d'intrant est directement lié aux volumes de production de l'exploitation : semences, engrais (production de fourrage), frais vétérinaires, fourrages naturels, les aliments concentrés, le salaire ou mains d'œuvre, énergie, le transport, les médicaments, l'eau et divers.

CT= Coût total

CVT= Coût variable total

CFT= coût fixe total

CT= CV+CF

CT = COÛT DE PRODUCTION

PRIX DE REVIENT = COÛT DE PRODUCTION + FRAIS DE DISTRIBUTION

💡 *Fondamental : -Terminologie*

- Le prix est l'expression monétaire de la valeur d'une transaction, ce terme s'applique uniquement aux relations d'entreprise avec le milieu extérieur
- Les charges sont liées au décaissement de monnaies par l'entreprise : achat de matières premières, salaire du personnel, etc.
- Un coût est une somme de charges relatives à un produit, à une prestation de services ou à toute autre chose désignée par laquelle il est jugé utile d'attribuer des charges et d'en faire le total. Au dernier stade, c'est à dire le stade de la vente, le coût du produit vendu est appelé coût de revient en remplacement du terme traditionnel « prix de revient ».

D'une façon générale, chaque type de coût se définit par 3 caractéristiques :

- son champ d'application
 - * coût par fonction de l'entreprise
 - * coût par produit
 - . Coût par commande
 - . Coût part responsabilité
 - . Coût par client
 - . Coût par zone géographique
- Son contenu
 - * coûts couplés
 - . Traditionnel obtenu en incorporant les charges de la comptabilité générale supportées par l'élément étudié
 - . Économique obtenu en incorporant les charges, mais après ajustement de certaines d'entre elles ou addition-suppression en vue d'une meilleure expression économique des coûts
 - .. Coût partiel
 - .. Coût variable
 - .. Coût direct
- Le moment du calcul
 - * coût constaté (ou réels ou historiques) déterminés postérieurement aux frais qui les ont engendrés
 - * coût préétablis calculés antérieurement aux faits qui les engendrent.

3.5.1. 4. Capital d'exploitation et seuil de rentabilité du matériel

4.1. Définition du seuil de rentabilité

Tous les exploitants travaillent dans le but de générer du profit. Ils y parviennent le jour où les produits dépassent les charges (ou les recettes dépassent les dépenses). Pour un grand nombre d'entreprises dans tous les secteurs économiques, le chiffre d'affaires n'est pas très élevé au début de leur activité. Souvent, au cours des premières années, les charges sont supérieures aux produits. En d'autres termes, pendant cette période, l'entreprise est déficitaire. Au fur et à mesure que les recettes progressent, l'entreprise s'approchera du seuil de rentabilité. Quand les charges et le chiffre d'affaires s'équilibrent, l'entreprise atteint le seuil de la rentabilité.

Le seuil de rentabilité s'appelle aussi le point mort, car il marque la transition entre la zone de pertes et la zone de profits. À ce niveau, l'entreprise n'est ni déficitaire, ni bénéficiaire.

Si l'exploitant souhaite déterminer un seuil de rentabilité pour un seul produit de son exploitation, il faudra le prendre individuellement en compte (considérer un produit à la fois). Le seuil de rentabilité pour plusieurs produits de l'exploitation ou pour toute une entreprise agricole est exprimé en termes de chiffres d'affaires devant être atteint (considérer plusieurs produits de l'exploitation à la fois). Couramment, on dit que le seuil de rentabilité est franchi le jour où une entreprise devient rentable.

a) 4.2. Méthode de calcul du seuil de rentabilité

Méthode de calcul du seuil de rentabilité

$$\text{coûts variables par unité} \cdot x + \text{coûts fixes} = \text{coût unitaire} \cdot x$$

$$x = \frac{\text{Coûts fixes}}{\text{Prix unitaire} - \text{coûts variables par unité}} = \frac{\text{Coûts fixes}}{\text{Marge de contribution/unité}}$$

(x = nombre d'unités)

Méthode de calcul du seuil de rentabilité

Exemple

À titre d'exemple, pour une entreprise dont le seuil de rentabilité est fixé à 60 000 DA et dont le chiffre d'affaires escompté est de 100 000 DA, le point mort sera atteint au 219^{ème} jour de l'année : $(60\,000/100\,000) \times 365 = 0,6 \times 365 = 219$.

i TEST

Question 1 : Exercice (10 points)

Investisseur fabrique de produit, Il évalue ses charges fixe à 22500 DA pour une année.

-Chaque unité de produit supporte en moyenne un coût variable de 75 DA.

-Il vend chaque unité de produit au prix moyen de 300 DA.

Travail à faire :

1-Déterminer le nombre de produit que l'entreprise doit vendre pour atteindre son seuil de rentabilité ? et représenter graphiquement le SR à partir de la relation $MCV = CF$

2-Dans l'hypothèse où l'entreprise fabrique 180 unités par an (activité régulière sur année), quel sera son bénéfice ?

3-A quelle date le seuil de rentabilité calculé plus haut, sera-t-il atteint ?

i Question 2 : Donner la définition suivant :

- a. Définition de l'exploitation agricole
- b. Coût de production
- c. Agriculture de luxe
- d. Agro-éleveur
- e. Agriculture capitaliste
- f. Exploitant agricole

i Question 3 : Citer les points suivant :

- a. Citer les techniques d'Irrigation
- b. Mode de faire-valoir
- c. la fonction de la gestion de l'entreprise ou de l'exploitation agricole

Solutions des exercices

> **Solution n° 1**

Exercice p. 13

1- Plusieurs types d'élevage modernes : Élevage hors sol et Élevage intensif.....

- OUI
- NON

> **Solution n° 2**

Exercice p. 13

2- Une campagne agricole est la période durant laquelle s'accomplit un cycle végétatif normal...

- OUI
- NON

> **Solution n° 3**

Exercice p. 13

3- l'exploitation agricole : C'est un ensemble des unités de production, situées sur le territoire géographique, gérées de façon autonome par un seul et même agriculteur.....

- OUI
- NON

> **Solution n° 4**

Exercice p. 18

1-Dans le recensement agricole, l'exploitation agricole est définie comme une unité de production remplissant les trois critères suivants :

- a- Produire des produits agricoles ;
- b- Avoir une gestion courante indépendante ;
- c- Atteindre un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

a- Produire des produits agricoles ;

b- Avoir une gestion courante indépendante ;

c- Atteindre un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

> **Solution n°5**

Exercice p. 19

2- La gestion de l'entreprise ou de l'exploitation agricole est :

a- Gestion = Σ Choix technologique + Organisation de la production + Prise de décisions

b- Une dimension de Surface Agricole Utile (SAU) non irriguée

c- Pratique d'entretenir des animaux principalement à des fins agricoles

a- Gestion = Σ Choix technologique + Organisation de la production + Prise de décisions

> **Solution n°6**

Exercice p. 19

3- Crédit agricole :

a- C'est un crédit à court terme contracté pour subvenir aux besoins en liquidité pendant la campagne agricole

b- Crédit à tout type de crédit reçu pour financer les opérations de l'exploitation agricole, c'est-à-dire l'achat des intrants nécessaires à la production végétale et animale, la construction de bâtiments agricoles et l'achat de machines agricoles, etc.

b- Crédit à tout type de crédit reçu pour financer les opérations de l'exploitation agricole, c'est-à-dire l'achat des intrants nécessaires à la production végétale et animale, la construction de bâtiments agricoles et l'achat de machines agricoles, etc.

> **Solution n°7**

Exercice p. 23

Quelles sont les principales cultures, Dans le cas d'association de culture ?

Culture associée principal, secondaire et résiduelle.

Bibliographie

- Laurenta C et Rémy J, 2000. L'exploitation agricole en perspective. Courrier de l'environnement de l'INRA n° 41, pp 5-22.